

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Robert DEMUTH, Alain CALLOIS, Guy EMILE, Michelle HENRI, Jean-Pierre SCHMITT, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Jacques BUISSON, Sylvie MEISTER.

Absentes excusées : Mmes Christine GALLAND, Béatrice BADIQUE.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Evelyne POINSSOT** est désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2015

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Le compte administratif 2014 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 279 396,58 €
- un excédent d'investissement de 281 501,73 €

et les restes à réaliser au 31.12.2014 en section d'investissement étant les suivants :

- Dépenses 666 819,00 €
- Recettes 261 302,00 €

il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

* **124 015,27 €** en recette de la section d'investissement
(666 819 - (281 501,73 + 261 302)) à l'article 1068 – Excédent de la section de fonctionnement

* **155 381,31 €** en recette de la section de fonctionnement
(279 396,58 – 124 015,27) à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
Accord du Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 de la Commune, établi comme suit :

➤ Section de fonctionnement

* Dépenses	893 615,00 €
* Recettes	893 615,00 €

➤ Section d'investissement

* Dépenses	1 024 139,00 €
* Recettes	1 024 139,00 €

Il est à noter que les crédits affectés en dépenses et en recettes de la section d'investissement comportent chacun 79 320,00 € d'écritures budgétaires, pour intégration dans le patrimoine communal des frais d'études et d'insertion relatifs aux travaux de construction du bâtiment dédié à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ainsi qu'aux travaux de reboisement de la forêt intercommunale, qui n'ont pas d'impact direct sur cette section.

ACQUISITION DE MOBILIER DESTINE AU NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

L'ameublement du nouveau bâtiment périscolaire, actuellement en construction, n'ayant pas été intégré au marché de travaux initial, le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

accepte l'acquisition de mobilier pour cette nouvelle infrastructure afin de la rendre fonctionnelle dès son ouverture à la rentrée de septembre 2015, sachant que le coût de cette opération est estimé à 31 657,19 € HT, soit 37 988,63 € TTC.

Le Maire est chargé de formuler toute demande de subvention, notamment à la CAF du Territoire de Belfort pour son financement.

RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DU SIAGEP

Rapporteur : M. Michel BOUHELIER

Le SIAGEP (Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements publics) du Territoire de Belfort gère, depuis Juillet 2000, le fonctionnement d'un service informatique intercommunal et inter-collectivités, qu'il met à disposition des Communes et établissements publics qui le souhaitent, selon les dispositions de l'article L. 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales pour des durées de 3 ans, renouvelables. L'adhésion de la Commune au service informatique du SIAGEP, renouvelée le 1^{er} Juillet 2012, arrive à expiration le 30 Juin 2015.

Grâce à cette adhésion, la Commune bénéficie : son équipe informatique :

- de la mise à disposition de l'équipe informatique du SIAGEP pour la configuration, la maintenance et l'utilisation des logiciels édictés par la société BERGER LEVRAULT (logiciels métiers) pour lesquels le SIAGEP est détenteur d'un droit d'exclusivité sur l'ensemble du département, pour la formation du personnel au maniement de ces mêmes logiciels, et la réalisation de toute tâche informatique au besoin,
- de la prestation de sauvegarde externalisée des données informatiques de la Commune,
- de la prestation e-parapheur, nécessaire compte tenu de la dématérialisation des échanges comptables.

Sachant que cette mise à disposition est conclue par convention, pour une durée de trois ans, pour un coût forfaitaire, arrêté annuellement par le Président du SIAGEP, de 3 051,17 € à la charge de Méziré pour l'année 2015,

et

Compte-tenu de l'utilité de ce service pour la Commune,
Le Conseil Municipal décide,

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- de renouveler l'adhésion au service informatique du SIAGEP pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} Juillet 2015 au 30 Juin 2018,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le SIAGEP.

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE INTERCOMMUNALE / CHANGEMENT DE MANDATAIRE

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Pour répondre au souhait des élus de Morvillars, le Conseil Municipal décide,

par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

de changer le mandataire des travaux de restauration de l'église intercommunale de Morvillars/Méziré, en confiant la qualité de mandataire à la Commune de Morvillars.

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCALE DE L'HABITAT (PLH) DE LA CAB

Rapporteur : Mme DUBREUIL Daniela

Après avoir entendu l'exposé de Mme DUBREUIL sur l'historique du PLH, ses tenants et aboutissants, et après avoir pris connaissance du projet de troisième PLH de la CAB pour la période 2016-2021, arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 30 mars 2015, le Conseil Municipal, consulté sur ce projet conformément au Code de la construction et de l'habitation,

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

émet un avis favorable à ce projet.

DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Considérant :

- * la responsabilité qui incombe au Maire quant à la conservation des archives communales,
- * le versement aux Archives Départementales proposé et considéré opportun par le service des archives lui-même,

le Conseil Municipal décide,

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

de procéder au dépôt des documents suivants aux Archives Départementales de Belfort :

*** Tables décennales de 1792 à 1902**

*** Archives diverses :**

1 boîte de documents d'archives datant de 1875 à 1971, sur

Plan chemin de la Ferme Méziré-Grandvillars - 1875

Inspection Académique - 1933-1970

Assainissement rue de Grandvillars 1933-1936

Arrêtés divers 1934-1945

Concessions vente de bois 1950-1959

Redressement RD 39 sur Fesches-le-Châtel 1955

Projet passerelle légère sur l'Allaine 1956

Poste de transformation aux Forges 1963

Zone industrielle et portuaire de Bourogne 1964-1966

Litige cure 1970

1 boîte de documents d'archives datant de 1880 à 1950, sur

Cession de terrain

Fontaine

Plans

Situations financières 1890-1912

Création école de filles

Séparation de l'Eglise et de l'Etat 1905-1906

Presse locale 1911

- * **Liste des recensements des classes 1944-1947 (1 boîte)**
- * **Archives de la Seconde Guerre Mondiales 1939-1945 (7 boîtes) notamment sur la population, l'alimentation, la défense passive, le bombardement, l'évacuation, l'inventaire des biens, le cantonnement, les réquisitions militaires et les indemnités de logement.**
- * **3 matrices cadastrales de 1981 à 1985**
- * **Plan de la Commune de 1937**
- * **Archives diverses de 1918 à 1933**
- * **Registres des déclarations d'impôts de 1951 à 1962**

DIVERS

Néant.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 17 avril 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 16 avril 2015

Le Maire,



Rafaël RODRIGUEZ.